

Rapport sur les enquêtes 2012 - Résumé

Bureau du coroner en chef de l'Ontario

Octobre 2014



Résumé des enquêtes effectuées en 2012

Les statistiques suivantes reflètent les recommandations formulées dans le cadre des enquêtes et les réponses aux recommandations qui ont été transmises en 2012. Elles sont compilées pour l'année civile 2012 puisque les destinataires de ces recommandations avaient un an à compter de la date de la conclusion de l'enquête pour faire savoir au Bureau du coroner en chef la suite qu'il y avait donnée. Les personnes ou organismes évaluent leur propre réponse au moyen des codes de réponse établis par le Bureau du coroner en chef.

- 37 enquêtes ont été menées en 2012.
- 24 % des enquêtes réalisées étaient de nature discrétionnaire.
- 76 % des enquêtes étaient obligatoires (détention, construction et mines).
- 43 % portaient sur des décès survenus en détention.
 - o 56 % des enquêtes sur les décès en détention portaient sur des décès survenus sous garde policière.
- 30 % portaient sur des décès survenus dans des chantiers de construction.
- 3 % portaient sur des décès survenus dans le secteur minier.
- 11 % des enquêtes n'ont donné lieu à aucune recommandation.
- Au total, 316 recommandations ont été formulées.
- En moyenne, 80 % des organismes visés ont répondu aux recommandations.
- La durée moyenne des enquêtes menées en 2012 était de 6 jours.

Selon les réponses aux recommandations reçues :

- 8 % des recommandations ont été mises en œuvre;
- 4,2 % seront mises en œuvre;
- 1,8 % des recommandations ont été mises en œuvre avec modifications;
- 0 % des recommandations seront mises en œuvre avec modifications;
- 5,6 % font l'objet d'une réflexion;
- Dans 17,7 % des cas, les mesures ou objectifs visés par la recommandation sont déjà en place
- 0,3 % comportent des questions non réglées;
- 0,4 % ont été rejetées sans qu'une raison précise soit donnée;
- 1,3 % ont été rejetées en raison de lacunes;
- 0,4 % ont été rejetées faute de ressources suffisantes;
- 43,3 % ne s'appliquaient pas à l'organisme à qui elles étaient adressées*;
- 16,2 % sont demeurées sans réponse;
- 0,7 % ont suscité une réponse n'ayant pas pu être évaluée;

*Dans de nombreux cas, le destinataire donne au Bureau du coroner en chef le nom d'un autre organisme qui serait mieux à même de donner suite à la recommandation. Celle-ci est alors adressée à l'organisme suggéré.

De tous les décès ayant fait l'objet d'enquêtes en 2012 :

- 22 % étaient de causes naturelles;
- 49 % étaient accidentels;
- 13 % étaient des suicides;
- 16 % étaient des homicides;
- 0 % étaient de cause indéterminée;
- 100 % décès survenus sur des chantiers de construction et dans le secteur minier étaient accidentels.